Le présent document complète le livret de practicePRO intitulé « *managing the finances of your practice* ». Il passe en revue les mesures que vous pouvez prendre pour mieux gérer les finances de votre pratique juridique. Il est disponible à [www.practicepro.ca/financesbooklet](http://www.practicepro.ca/financesbooklet).

***Le présent document devrait être adapté à votre pratique et***

***à l’affaire pour laquelle il est utilisé. Voir la remarque ci-dessous.***

(Nom du cabinet, adresse, numéro de téléphone, courriel)

(date)

(nom du client)

(adresse du client)

Madame / Monsieur **[nom du client/de la cliente] :**

**Objet : Accident survenu le [date]**

Je vous remercie d’avoir demandé à mon cabinet d’avocats de vous aider relativement à votre réclamation contre **[nom du défendeur/de la défenderesse]**. J’ai beaucoup apprécié ma rencontre avec vous et j’espère qu’ensemble, nous parviendrons à un bon résultat. Nous serons heureux de vous représenter sur la base indiquée ci-dessous.

Vous m’avez dit que vous aviez été blessé(e) lors de cet accident survenu le **[date de l’accident]**. Cette date est très importante, parce que nous devons engager votre action en justice dans les deux ans qui suivent cette date. Si cette date est inexacte, veuillez nous en informer immédiatement.

## Deux documents importants ci-joints

Je joins deux documents importants à la présente lettre :

1. Contrat de services juridiques et d’honoraires (deux exemplaires)
2. Étapes d’une poursuite en justice

Veuillez lire attentivement le *Contrat de services juridiques et d’honoraires*. Vous y trouverez une description détaillée du travail que notre cabinet fera et des honoraires que nous facturerons en fonction des discussions que nous avons eues au cours de notre rencontre. Si vous êtes satisfait(e) du contrat, **veuillez signer et dater un exemplaire et nous le retourner** afin que je puisse commencer à travailler pour vous.

Le document *Étapes d’une poursuite en justice* présente une description détaillée des principales

étapes de la plupart des poursuites en justice ainsi que des explications au sujet de certains termes juridiques. Je vous informerai des étapes précises au fur et à mesure que votre affaire avancera et je discuterai avec vous des décisions importantes que vous devrez prendre.

## Retour des lettres et appels téléphoniques

Je m’efforce de retourner tous les appels téléphoniques le jour même où ils sont reçus. Si je suis au palais de justice ou que je ne suis pas en mesure de vous téléphoner, mon/ma secrétaire retournera votre appel. Dans bien des cas, vous pourrez obtenir les renseignements dont vous avez besoin en vous adressant directement à [**lui/elle**].

Il est parfois préférable de communiquer par lettre plutôt que par téléphone. Lorsque vous voulez nous transmettre des renseignements importants, mais qu’il n’est pas nécessaire de nous les communiquer de toute urgence, consignez-les dans une lettre, si vous le pouvez. Je ferai de même pour vous.

Je vous ferai parvenir une copie de toutes les lettres que nous recevrons et enverrons. Vous devriez les conserver ensemble dans un seul endroit avec votre copie du *Contrat de services juridiques et d’honoraires.* S’il est difficile de poster de longues lettres ou de longs documents, vous pourrez les lire dans notre bureau.

Veuillez me téléphoner si vous avez des questions ou que je puisse vous aider de quelque façon que ce soit.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l’expression de mes sentiments distingués.

**[signature de l’avocat]**

**[nom de l’avocat]**

**[nom du cabinet]**

**[adresse]**

**[numéro de téléphone]**

**Contrat de services juridiques et d’honoraires**

**Partie 1 : Nos services**

**Services juridiques visés par le présent contrat**

Vous retenez nos services afin que nous vous représentions à l’égard de [description de l’affaire]. Nous prévoyons que, dans le cadre de notre mandat, nous prendrons les mesures suivantes pour votre compte :

a) [décrire la mesure]

b) [décrire la mesure]

 c) [décrire la mesure]

Nous acceptons de vous représenter dans le cadre de votre réclamation contre **[nom du défendeur/de la défenderesse]**, la partie défenderesse, une fois que nous aurons reçu un exemplaire signé et daté du présent contrat. Nous serons à ce moment-là vos avocats tout au long de l’instance judiciaire, notamment lors du procès, s’il est nécessaire d’aller jusque-là (le document ci-joint intitulé *Étapes d’une poursuite en justice* comporte des explications au sujet des principales étapes de la plupart des poursuites en justice, ainsi qu’au sujet de certains termes juridiques).

Sachez cependant que nous tenterons de *régler* votre affaire, c'est-à-dire d’obtenir un *règlement* *amiable* favorable pour vous. Un règlement amiable est une entente dans laquelle les parties à une poursuite en justice décrivent la façon dont elles acceptent de résoudre la réclamation. Si votre réclamation est réglée, il ne sera pas nécessaire de la débattre dans le cadre d’un procès.

Nous vous tiendrons au courant de toutes les questions qui surviennent et nous discuterons avec vous des décisions importantes que vous devrez prendre. Nous vous donnerons notre meilleur avis juridique possible, mais les décisions finales vous reviendront. De plus, nous réglerons votre poursuite uniquement si nous obtenons votre consentement écrit à ce sujet.

**Services juridiques non visés par le présent contrat**

Vous n’avez pas retenu nos services à ce moment-ci pour que nous vous représentions de manière générale ou relativement à une autre affaire. Nous n’exécuterons pas les services suivants :

d) [décrire le service, par exemple, des indemnités d'accident, d'invalidité à long terme, prestation d'invalidité du RPC, sécurité sociale, etc.]]

e) [décrire le service]

f) [décrire le service]

**[Si le client/la cliente ne retient pas vos services relativement à une autre cause d’action dont vous êtes au courant, ajoutez la phrase suivante : Plus précisément, même si vous nous avez dit que [décrire la cause d’action, par exemple : « vous avez été contraint(e) de quitter votre emploi »], vous ne nous avez pas demandé de prendre des mesures juridiques à ce sujet.]**

S’il y a procès et que vous ou le défendeur/la défenderesse êtes insatisfait(e) de la décision du tribunal, vous ou le défendeur/la défenderesse pourrez interjeter appel de cette décision auprès d’un tribunal supérieur afin qu’il la modifie. Nous vous donnerons notre avis sur l’issue probable de l’appel. Cependant, le présent contrat ne vise pas le travail que nécessitera l’appel. Si vous voulez que nous soyons vos avocats dans le cadre de l’appel, nous vous demanderons de signer un autre contrat visant ces nouveaux services juridiques et honoraires.

Le présent contrat ne couvre pas non plus les mesures que vous devrez peut-être prendre afin de vous faire payer par le défendeur/la défenderesse. Si vous voulez que nous vous aidions à faire exécuter un jugement ou une ordonnance du tribunal, nous vous demanderons de signer un autre contrat. Le présent contrat ne vise pas ces procédures d’exécution.

## Respect de vos attentes

*Aspects financiers*

Nous espérons obtenir un montant juste et raisonnable à l’égard des blessures que vous avez subies afin de vous dédommager :

1. de vos souffrances et vos douleurs;
2. du salaire que vous avez perdu pendant la période au cours de laquelle vous n’avez pu travailler;
3. les frais relatifs à vos soins médicaux et à vos médicaments et tous autres frais engagés.

Vous souhaitez également que le défendeur/la défenderesse paie au moins une partie des honoraires juridiques que nous vous facturerons. Même si vous gagnez votre poursuite, le défendeur/la défenderesse sera tenu(e) de vous payer uniquement une partie de ces honoraires, et non la totalité. Vous convenez toujours de nous payer les honoraires mentionnés à la partie 2 du présent contrat.

Lorsque nous aurons en main les renseignements dont nous avons besoin, nous vous informerons de la somme d’argent que vous pourriez raisonnablement espérer obtenir lors d’un règlement amiable ou à l’issue du procès. Nous vous tiendrons également au courant si notre avis change pendant le traitement de votre dossier.

*Durée*

Il faut parfois attendre jusqu’à deux ans, ou même davantage, avant la tenue du procès ou la signature d’un règlement amiable. La durée du processus relatif à votre poursuite en justice dépendra de facteurs comme la rapidité avec laquelle vous vous rétablissez de vos blessures, la date à laquelle nous recevons les documents dont nous avons besoin, le calendrier des tribunaux et la disponibilité des autres avocats concernés.

*Votre rôle en tant que client(e)*

Vous comprenez qu’il est important que vous nous indiquiez tous les faits et que vous soyez complètement honnête avec nous. Nous ne pourrons faire le meilleur travail possible que si nous avons votre confiance et que nous sommes pleinement informé(e)(s).

En particulier, nous vous demanderions de nous donner tous les renseignements que vous possédez ou auxquels vous avez accès et qui pourraient nous être utiles dans le cadre de votre dossier. Nous avons besoin de copies de toutes les lettres et de tous les documents relatifs à l’accident; des rapports médicaux; des dossiers relatifs aux traitements de physiothérapie; des relevés d’impôt sur le revenu; des talons de chèque de paie et des factures relatives aux traitements médicaux et médicaments ainsi qu’aux reçus pour le stationnement. Au besoin, nous vous demanderons de nous fournir une autorisation écrite nous permettant d’obtenir ces renseignements.

**Représentation unique**

Nous représenterons seulement vous dans cette affaire. Notre représentation de vous ne comprend pas la représentation des personnes ou des entités apparentées, tels que les personnes ou entités qui sont actionnaires, administrateurs ou dirigeants d'une société, sa société mère, filiales ou sociétés affiliées; associés d'une société ou une coentreprise; ou membres d'une association commerciale ou autre organisation. En agissant pour vous, nous n'agissons pas pour ou prenant aucunes responsabilités, obligations ou de devoirs à ces personnes ou entités apparentées et aucune relation avocat-client ou d'autre relation fiduciaire existe entre nous et ces personnes ou entités apparentées.

**[Clients multiples – facultatif]**

**Représentation de plusieurs clients ayant apparemment le même intérêt**

Comme vous le savez, la présente affaire concerne également la/les [partie(s)] suivante(s), et cette/ces partie(s) et vous-même nous avez demandé de représenter chacun(e) de vous :

**[nom]**

**[nom]**

Nous avons discuté avec vous des principes que nous devons appliquer, notamment la loyauté sans partage et le caractère non confidentiel des renseignements reçus de l’un(e) de vous dans le cadre de la représentation globale. Si nous recevons de l’un(e) de vous des renseignements accompagnés d’une directive nous obligeant à en préserver le caractère confidentiel, nous devrons cesser de représenter chacun(e) de vous.

Nous avons discuté de ces questions vous et moi et avons conclu que, du moins à l’heure actuelle, vos intérêts personnels dans l’affaire visée par le présent mandat sont tous les mêmes. Les aspects au sujet desquels ces intérêts pourraient être différents à l’avenir sont les suivants :

**[décrire]**

Si nous acceptons de représenter l’un(e) de vous dans une affaire distincte de celle dont il est question dans le présent mandat, que nous recevons dans le cadre de cette autre affaire des renseignements confidentiels qui sont pertinents au regard de l’affaire visée par le présent mandat et que le client dans cette affaire distincte souhaite que les renseignements en question demeurent confidentiels,

**[L’avocat(e) devra choisir l’option (i) ou (ii) qui suit au moment de rédiger la lettre]**

(i) Les renseignements ne devront pas être communiqués à l’autre partie intéressée dans l’affaire visée par le présent mandat. Cela signifie que nous devrons mettre fin à notre mandat de représentation commune.

ou

(ii) Les renseignements devront être communiqués à chacun(e) de vous que le présent mandat concerne et nous pourrons continuer à représenter conjointement chacun(e) de vous.

Il est possible que surviennent d’autres conflits qui ne peuvent être prévus à l’heure actuelle. Il y a conflit d’intérêts lorsque la meilleure solution pour un de nos clients n’est pas la meilleure pour un autre client de notre cabinet ou qu’elle cause un préjudice à celui-ci. À l’heure actuelle, nous pouvons représenter chacun(e) de vous. Cependant, si un conflit se manifeste plus tard, nous confirmerons auprès de chacun(e) de vous vos instructions visant à tenter de le résoudre. Si le conflit ne peut être résolu en temps opportun ou qu’aucun règlement n’est possible, ou encore si nos efforts visant à résoudre le conflit sont susceptibles d’engendrer des préoccupations d’ordre éthique pour nous, nous devrons cesser de représenter chacun(e) de vous.

**[s’il y a lieu]** Si un conflit survient entre vous et qu’il n’est pas résolu, nous cesserons de représenter [nom1], mais nous continuerons à représenter [nom2]. Nous confirmons que [nom2] est un(e) client(e) récurrent(e) de notre cabinet et qu’il/elle est régulièrement représenté(e) par des avocats de celui-ci dans différentes affaires. Nous vous demandons de consentir à cette solution possible si nous commençons à représenter chacun(e) de vous.

Nos factures seront envoyées à chacun(e) de vous, et chaque client sera redevable de la totalité du montant. Vous devrez déterminer entre vous le mode de répartition de nos factures.

**Partie 2 : Honoraires, frais et facturation**

## Nos honoraires sont basés sur un taux horaire

En règle générale, nos honoraires seront fondés sur un taux horaire et dépendront du temps réel consacré à votre dossier. Je serai l’avocat(e) principal(e) chargé(e) de votre dossier; cependant, de temps à autre, d’autres personnes de notre bureau pourraient effectuer une partie du travail. Certaines parties du travail pourraient nécessiter un avocat chevronné, tandis que d’autres peuvent être effectuées tout aussi bien par un avocat junior .

Par ailleurs, notre parajuriste possède les qualifications nécessaires pour fournir plusieurs services à moindre coût, comme la collecte de renseignements et la rédaction de documents courants. Le/la parajuriste travaille sous la supervision d’un avocat, mais ne peut donner de conseils juridiques.

Les taux horaires de notre cabinet sont les suivants :

Mon taux **[montant] $** l’heure

Taux **[d’un avocat principal] [montant] $** l’heure

Taux **[d’un avocat junior ] [montant] $** l’heure

Taux **[d’un parajuriste] [montant] $** l’heure

**Honoraires qui reflètent la valeur de nos services**

Même si les honoraires que mon cabinet vous facture seront généralement fondés sur le temps réel consacré à votre dossier, le total des honoraires facturés reflétera la valeur des services que nous vous avons fournis. Par exemple, si nous obtenons un résultat exceptionnel pour vous, le total de nos honoraires pourrait être plus élevé que des honoraires fondés sur un simple calcul des heures totales consacrées à votre dossier. Pour déterminer la valeur de nos services, nous tiendrons compte de ce qui suit :

* si nous avons obtenu un résultat exceptionnel pour vous;

* si nous avons dû mettre de côté d’autres dossiers parce que le vôtre était urgent;
* si nous avons dû travailler en dehors des heures normales de bureau;
* si votre cause était extrêmement complexe.

## Estimation des honoraires

D’après les renseignements que vous nous avez donnés, nous croyons que nos honoraires s’élèveront à un montant total oscillant entre environ **[montant]**$ et environ **[montant]** $. Nous avons fondé notre estimation initiale sur les hypothèses suivantes (quelques-uns des termes sont expliqués dans le document *Étapes d’une poursuite en justice*) :

## [énumérer ci-dessous les hypothèses, par exemple :

* les interrogatoires préalables dureront une journée complète
* il y aura deux requêtes préliminaires
* le procès durera une journée complète**]**

Si votre affaire évolue différemment de ce que nous pensons, nous devrons rajuster notre estimation d’honoraires après en avoir discuté avec vous.

Nous ne garantissons pas l’estimation qui précède. Cependant, elle représente notre meilleure évaluation du coût auquel nos services s’élèveront, d’après notre expérience et les renseignements dont nous disposons à l’heure actuelle.

## [Facultatif – si vous voulez facturer des honoraires pour votre première rencontre :]

*Première rencontre*

Les honoraires correspondant à notre première rencontre tenue le **[date de la rencontre]** à notre bureau s’élèvent à **[montant]** $. Ils figureront sur notre première facture.

## Frais juridiques

En plus de nos honoraires, vous convenez de payer tous les frais, même si nous ne pouvons régler votre réclamation ou si nous perdons le procès.

*Frais mineurs*

Nous vous facturerons les frais courants mineurs (aussi appelés débours) que nous devons payer. Ces frais comprennent les frais d’interurbain, les frais de photocopie, les coûts engagés pour livrer des documents au tribunal ou aux autres avocats, les frais de télécopie, les droits de *dépôt* (que le tribunal exige pour conserver un registre officiel des documents judiciaires), ainsi que le coût des recherches nécessaires effectuées au bureau d’enregistrement ou dans le registre des sociétés (afin de trouver, par exemple, les nom et prénom officiels du défendeur/de la défenderesse).

*Frais majeurs*

Dans le cadre de votre dossier, il se peut que nous devions retenir les services d’autres personnes, comme des sténographes judiciaires, des témoins experts, des comptables et des évaluateurs de biens. Si tel est le cas, nous en discuterons au préalable avec vous.

**Dépens**

Si nous parvenons à régler votre réclamation avec succès ou si nous gagnons le procès, nous demanderons au défendeur/à la défenderesse une somme appelée « *dépens* » afin de couvrir une partie des frais et honoraires juridiques que nous vous facturerons.

**TPS**

En sus de nos honoraires d’avocat et dépenses, vous convenez aussi de payer la taxe sur les produits et services (TPS) que nous devons percevoir.

**Facturation**

*Acompte*

Avant que nous commencions à travailler sur votre dossier, vous convenez de nous verser un dépôt de **[montant]** $, appelé « acompte ». Nous conserverons cet acompte dans notre compte en fiducie général (où nous conservons l’argent de nos clients) pour vous jusqu’à ce que nous vous envoyions notre première facture. À ce moment-là, nous transférerons une somme de votre acompte aux fins du règlement de cette facture. Une fois l’acompte épuisé, il se peut que nous vous demandions de nous verser un autre acompte. Une fois votre dossier clos, nous vous rembourserons toute somme qui reste dans votre acompte, après déduction des factures impayées ou finales, de la TPS et des frais impayés.

*Factures périodiques*

Nous vous facturerons nos services et nos frais mineurs de temps à autre, au fur et à mesure que le travail avance. Par exemple, nous vous ferons parvenir une facture immédiatement après la présentation d’une requête préliminaire ou la tenue d’un interrogatoire préalable. Nos factures décriront en détail le travail effectué et les frais que nous aurons payés.

Nous vous demanderons habituellement de payer les frais majeurs (par exemple, pour engager des témoins experts) à l’avance, ou nous prendrons des dispositions pour que la facture vous soit envoyée directement afin que vous puissiez la régler.

Veuillez payer nos factures dans un délai de trente (30) jours. Si vous êtes incapable de payer nos factures à temps et que vous n’avez pas conclu d’entente préalable à cet égard avec nous, veuillez communiquer avec nous sans tarder pour que nous puissions en discuter.

*Intérêts*

Nous vous facturerons des intérêts au taux de **[un]** pour cent par mois (**[12]** pour cent par année) sur le solde de toute facture qui demeure impayé pendant plus de 30 jours. Nous vous aviserons à l’avance de toute modification du taux d’intérêt.

*Déduction d’un règlement amiable ou d’un jugement*

Vous convenez que toute somme provenant d’un règlement amiable ou d’un jugement, y compris les dépens, nous sera versée directement en fiducie. Nous déduirons ensuite les factures impayées ou finales, la TPS et les frais impayés, et nous vous remettrons le solde.

**Partie 3 : Nos rapports**

**Prévention de la fraude**

Pour prévenir la fraude et assurer la réception, le déblocage et le transfert sécuritaires de fonds ou d’actifs, nous prenons toujours les mesures suivantes afin de protéger les fonds ou les actifs :

1. Nous acceptons des fonds [ou des actifs] transmis par vous [ou par une autre partie] seulement par le moyen indiqué ci-dessous :
* Par transfert électronique de fonds à notre compte en fiducie numéro \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
* Par virement télégraphique à notre compte en fiducie numéro \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
* Par chèque certifié délivré à nous au \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
* Par le moyen précisé ici \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
1. Nous transférons des fonds [ou des actifs] à vous [ou à une autre partie] seulement par le moyen indiqué ci-dessous :
* Par transfert électronique de fonds à votre compte numéro \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
* Par virement télégraphique à votre compte numéro \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
* Par chèque certifié délivré à vous au \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
* Par le moyen précisé ici \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
1. Nous débloquons des fonds ou des actifs en faveur d’un tiers seulement après avoir reçu votre confirmation verbale de ce transfert et celle de l’autre partie qui doit confirmer la véracité des détails relatifs au transfert.
2. Vous [ou une autre partie] ne devriez pas vous attendre à recevoir de nous des instructions révisées relatives au transfert de fonds ou d’actifs. Si vous [ou une autre partie] recevez une communication écrite qui semble venir de nous et qui annonce des modifications d’instructions, téléphonez-nous immédiatement au [numéro de téléphone] pour demander une confirmation verbale des modifications.
3. Si nous recevons des modifications de vos coordonnées [ou des coordonnés d’une autre partie] ou des modifications d’instructions relatives au transfert de fonds ou d’actifs, nous ne ferons rien tant que nous n’aurons pas reçu votre confirmation verbale [ou la confirmation verbale d’une autre partie] des nouvelles coordonnées ou des nouvelles instructions, en personne ou par téléphone au numéro suivant : [numéro de téléphone].

## Résiliation de la relation

*Par vous*

Vous êtes libre de mettre fin à nos services avant la fin de votre affaire en nous écrivant une lettre ou une note à cet effet. Si vous le faites, vous convenez de payer nos honoraires (fondés sur nos taux horaires) et nos frais accumulés jusqu’à la date de fin des services. Nous vous demanderons aussi de signer un formulaire du tribunal indiquant à celui-ci que nous ne vous représentons plus.

*Par nous*

Nous sommes libres de cesser de fournir nos services en tout temps pour un motif valable. Par exemple, nous cesserons de fournir nos services si le client :

1. refusait de répondre à une demande raisonnable de notre part;
2. nous demandait de commettre un acte illégal ou contraire à l’éthique;
3. ne payait pas nos factures à temps et que d’autres modalités de paiement n’avaient pas été prévues.

Dans un tel cas, vous devrez également payer nos honoraires et frais accumulés jusqu’au moment où nous aurons cessé de vous représenter.

Nous devrons également cesser de fournir nos services si nous prenons connaissance d’un *conflit d’intérêts*qui, pour des raisons d’éthique, nous empêcherait de continuer à vous représenter. Il y a conflit d’intérêts lorsque la meilleure solution pour un des clients de notre cabinet n’est pas la meilleure pour un autre de nos clients ou qu’elle cause un préjudice à ce dernier. Si nous devons cesser d’offrir les services que nous vous fournissons en raison d’un conflit d’intérêts, vous ne devrez payer que nos honoraires et frais accumulés jusqu’au moment où nous aurons cessé de vous représenter.

**Confidentialité**

En tant que vos avocats, nous devons partager des renseignements pertinents au sujet de votre affaire avec les avocats du défendeur/de la défenderesse et le tribunal. Cependant, sauf si nous devons partager de tels renseignements dans le cadre de notre travail, nous assurerons la confidentialité de tous les renseignements que vous nous fournirez.

Vous confirmez que la communication par ce qui suit est confidentielle et vous donner votre consentement à ce que moi/notre cabinet vous contacte à :

**[Adresse du client]**

**[Numéro de téléphone du client à la maison]**

**[Numéro de téléphone cellulaire du client]**

**[Courriel du client]**

**Aucune garantie de succès**

Nous ferons de notre mieux pour vous représenter et vous donner les meilleurs conseils juridiques. Cependant, vous comprenez que nous ne pouvons garantir le règlement fructueux de votre action en justice. Rappelez-vous que les questions en jeu comportent des risques et des incertitudes sur le plan du droit, des faits et de la preuve.

**Partie 4 : Signature du présent contrat**

Le présent contrat constitue l’intégralité de l’entente intervenue entre nous en ce qui concerne notre relation l’un(e) avec l’autre et nos honoraires et frais. Il ne sera pas modifié, sauf si vous et nous convenons d’une modification et la signons. Il liera juridiquement toute personne – tels les héritiers ou représentants légaux – qui vous remplace ou nous remplace, mais il ne lie pas juridiquement d’autres avocats qui pourraient ultérieurement vous représenter si vous décidez de mettre fin à notre relation.

## Si vous acceptez les conditions qui précèdent, veuillez signer la copie ci-jointe de la présente lettre dans l'espace prévu et retourner un exemplaire pour nous, ainsi qu'un acompte au montant de [montant] $, dans l'enveloppe-réponse ci-jointe. Si vous ne souhaitez pas que nous vous représentions dans l'affaire visée aux présentes, veuillez nous informer sans délai de cette décision.

## Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l’expression de mes sentiments distingués.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature de l’avocat(e) Date

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature du client/de la cliente Date

**Étapes d’une poursuite en justice**

Il est difficile de prévoir la durée du processus relatif à une poursuite en justice. De nombreux facteurs entrent en ligne de compte, comme les mesures que prend le défendeur/la défenderesse, le calendrier des tribunaux et les décisions que vous prenez. Il faut parfois compter deux ans, ou même davantage, avant la tenue du procès ou la signature d’un règlement amiable.

Cependant, la plupart des poursuites en justice comportent les mêmes étapes de base, bien qu’elles ne se déroulent pas nécessairement dans le même ordre. Dans certains cas, des étapes sont sautées et, dans d’autres, les mêmes étapes sont répétées plusieurs fois.

Les étapes énumérées ci-dessous constituent les principales étapes d’une poursuite en justice. La description qui suit vous donnera une idée générale de ce à quoi vous pouvez vous attendre.

## Collecte des faits

Avec l’aide de notre client(e), nous recueillons tous les faits pouvant être connus au sujet de la réclamation, notamment en interrogeant des témoins et en consignant leurs déclarations. Dans certains cas, nous engageons des enquêteurs ou des experts pour nous aider, ce qui peut occasionner des frais.

## Introduction de la poursuite

Nous engageons la poursuite en établissant les documents judiciaires nécessaires et en les *déposant* auprès du tribunal. Cela signifie que le tribunal appose un timbre dateur sur toutes les copies de tous les documents et en conserve une copie pour son registre officiel. Nous faisons ensuite parvenir des copies produites aux avocats du défendeur/de la défenderesse. Cette étape peut aussi occasionner des frais, comme des droits de dépôt.

## Demandes provisoires

Une fois la poursuite engagée, mais avant le procès, les avocats (que ce soit nous ou ceux du défendeur/de la défenderesse) doivent parfois s’adresser au tribunal pour lui demander de trancher certaines questions. Cette démarche est appelée *demande provisoire.* Ces demandes provisoires concernent habituellement la façon dont la poursuite devrait se dérouler. Ainsi, nous pourrions demander au tribunal d’ordonner au défendeur/à la défenderesse de nous montrer une lettre ou un document que le défendeur/la défenderesse est réticent à nous montrer.

## Interrogatoire préalable

Une fois les faits recueillis, les avocats (nous-mêmes ou les avocats du défendeur/de la défenderesse) prennent des dispositions en vue de la tenue de *l’interrogatoire préalable.* À cette occasion, nous interrogeons le défendeur/la défenderesse sous serment au sujet de l’accident. Nous lui demandons également de nous montrer les documents pertinents qu’il a en mains et de nous informer de tous les documents pertinents qu’il/elle a déjà eu en sa possession ou auxquels il/elle a déjà eu accès. Pour sa part, l’avocat du défendeur/de la défenderesse interroge également notre client(e) au sujet de l’accident et des blessures qu’il/elle a subies. Nous remettons au défendeur/à la défenderesse des copies des documents que nous possédons et qui concernent la poursuite en justice et notre client(e) décrit tous les documents pertinents dont il/elle a déjà eu la possession ou auxquels il/elle a déjà eu accès.

## Revue des points de droit

Une fois que nous avons une bonne idée de tous les faits, nous revoyons les points de droit. Nous donnons ensuite à notre client(e) notre avis juridique au sujet de l’issue probable du procès et du montant qu’il/elle peut s’attendre à obtenir.

## Négociation et règlement amiable

Dans les cas opportuns, nous discutons avec les avocats du défendeur/de la défenderesse pour savoir s’ils sont disposés à *régler* la réclamation à l’amiable. Un *règlement amiable* est une entente dans laquelle les parties à la poursuite précisent la façon dont elles entendent régler la réclamation. Si la réclamation est réglée, il n’y aura pas de procès.

## Préparation en vue du procès

Nous préparons l’affaire en vue du procès; à cette fin, nous obtenons et réunissons tous les documents nécessaires, nous veillons à ce que les témoins se présentent au procès et nous préparons les avis juridiques que nous donnerons.

## Procès

Nous représentons notre client(e) au procès. Lorsque le juge a tranché l’affaire, ce qui pourrait avoir lieu quelques jours ou quelques semaines après le procès, nous préparons l’ordonnance que le juge signera ou nous vérifions le jugement provisoire que les autres avocats ont rédigé pour nous assurer qu’il est en bonne et due forme.

## Clôture de la réclamation

Nous faisons tout le travail nécessaire pour mener la réclamation à bonne fin. Ainsi, nous remettons à notre client(e) la somme obtenue d’un règlement amiable ou d’un jugement, après avoir déduit nos honoraires et nos frais. Cependant, nous ne prenons pas de nouvelles mesures, comme des mesures visant à *exécuter* un jugement ou à interjeter *appel* de celui-ci. Faire *exécuter* un jugement signifie engagerdes procédures pour contraindrele défendeur/la défenderesse à payer le montant que le tribunal lui a ordonné de payer. *Interjeter appel* d’un jugement signifie entreprendre des démarches pour porter un jugement devant un tribunal supérieur afin que celui‑ci le modifie.

**REMARQUE ET AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : LAWPRO vous fournit des modèles de mandat de représentation en justice pour que vous les examiniez et les utilisiez au moment de rédiger vos propres documents. Ils ne doivent PAS être utilisés « tels quels ». Leur pertinence dépendra de certains facteurs, tels que l’état actuel du droit et des pratiques dans chaque domaine du droit, votre style d’écriture, vos besoins, ainsi que les besoins et préférences de vos clients. Il se peut que vous ayez à modifier ces modèles pour tenir compte du droit et des pratiques en vigueur. Ces documents n’établissent pas, ne rapportent pas, ni ne créer la norme de soin pour les avocats. Le contenu n’est pas une analyse complète d’aucun des sujets abordés, et les lecteurs devraient effectuer leur propre recherche juridique appropriée.**

Les lettres de mandat ou les mandats de représentation en justice devraient indiquer ce qui suit :

• l’identité de l’avocat et du client;

• la portée des services (votre travail sera-t-il limité d’une manière ou d’une autre?);

• les obligations du client;

• la délégation du travail;

• la chronologie prévue;

• l’entente sur les honoraires;

• le format de facturation;

• les changements de taux;

• le retrait ou la fin des services;

• les conflits d’intérêts.

Le présent document a initialement été rédigé par la Law Society of British Columbia. LAWPRO l’a modifié pour les avocats en Ontario et le reproduit avec sa permission. LAWPRO exprime toute sa reconnaissance à la Law Society of British Columbia pour son travail de rédaction.

LAWPRO remercie Jurisource.ca pour sa contribution à la traduction de ce document.